

CARBURANTS AUTOMOBILES PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS

Page 1/5

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Cette méthode a pour objet le prélèvement d'échantillons de carburants, tels qu'essence et gazole, selon leur conditionnement primaire.

Les différents types de conditionnement primaire sont :

- Citernes ou cuves de gros volume, reliées directement à un système de distribution classique (pistolet), utilisé pour le remplissage des véhicules (chaîne de montage, station service).
- Cuves de gros ou moyen volume, reliées à un matériel d'essai (cabines d'essais, cabines moteurs, bancs) par canalisation.
- Fûts et tonnelets de stockage.
- Réservoirs et circuits d'alimentation des véhicules.

Cette méthode ne s'applique pas aux produits qui dans des conditions normales de température et de pression se trouvent à l'état gazeux, par exemple : le gaz de pétrole liquéfié (GPL).

2. PRINCIPE

Prélèvement d'un échantillon représentatif de carburant selon son type de conditionnement primaire.

3. PRECAUTIONS PARTICULIERES

Au cours des opérations de rinçage et de remplissage des récipients, il est indispensable d'observer les règlements de sécurité qui s'y rapportent et de prendre les précautions imposées contre le feu et autres dangers. Les emballages doivent être par ailleurs conformes aux règlements de sécurité.

4. APPAREILLAGE ET REACTIFS

L'utilisation de récipients en plastique est à proscrire impérativement.

4.1. BIDONS METALLIQUES JETABLES

Seuls des récipients et des bouchons neufs doivent être utilisés.

Les bidons fabriqués en tôle, en fer blanc, doivent être du type soudé et contre-soudé, fermés au moyen d'un opercule métallique et d'un bouchon vissé.

Les bidons et leur fermeture doivent être propres et secs. Il y a lieu d'inspecter les bidons avant leur utilisation et de rejeter ceux qui sont rouillés ou sales.

Par exemple :

- bidon FIB rectangulaire de 1 litre, carton de 70, code MABEC Z 000109513,
- bidon FIB rectangulaire de 2 litres, carton de 36, code MABEC Z 000109514,
- bidon FIB rectangulaire de 5 litres, carton de 60, code MABEC Z 000109515.

Nota . Code MABEC = numérotation PSA du produit.

4.2. BIDONS REUTILISABLES

Résistants aux chocs, pouvant être agrafés pour certains modes de transport et qui assurent, au minimum, les mêmes garanties de qualité que les bidons jetables (4.1.).

Dans le cas d'utilisation de bidons en aluminium, ceux-ci doivent être monoblocs, sans soudure et fermés par un bouchon vissé muni d'un joint résistant aux carburants automobiles.

Avant réutilisation, ces bidons doivent être impérativement nettoyés, rincés à l'éther de pétrole (4.6.) puis à l'acétone (4.7.) et séchés à l'air comprimé propre et sec.

4.3. FLACONS EN VERRE

Munis d'une fermeture métallique ou en bakélite à vis, avec un disque résistant aux carburants automobiles. Seuls les flacons en verre avec leur système de fermeture neuf doivent être utilisés.

Nota .

- L'utilisation de ces flacons est tolérée si on ne dispose pas de bidons (4.1.) ou (4.2.).

- Ce type de conditionnement doit être conservé à l'abri de la lumière.

4.4. EMBOUTS ADAPTATEURS DES PISTOLETS

En acier inoxydable ou aluminium, permettant le prolongement du pistolet pour son introduction dans le col du récipient.

Prévoir, pour chaque diamètre de col de récipient, un embout spécifique :

- pistolet carburant plombé : embout diamètre intérieur 25,2 mm,
- pistolet carburant sans plomb : embout diamètre intérieur 21,4 mm,
- pistolet gazole grand débit : embout diamètre intérieur 30,6 mm,
- pistolet gazole petit débit : embout diamètre intérieur 25,0 mm.

4.5. POMPE A MAIN POUR LIQUIDES INFLAMMABLES

Par exemple, fournisseur BIOBLOCK, référence A 39029.

Les matériaux constitutifs de cette pompe, étant en contact avec le carburant, doivent être inertes vis-à-vis de celui-ci.

Avant réutilisation, cette pompe doit être impérativement nettoyée, rincée à l'éther de pétrole (4.6.) puis à l'acétone (4.7.) et séchée à l'air comprimé propre et sec.

4.6. ETHER DE PETROLE

4.7. ACETONE

5. MODE OPERATOIRE

5.1. SECURITE - HYGIENE

- L'essence et le gazole sont facilement inflammables ou peuvent présenter certains dangers de manipulation. L'échantillonneur doit se soumettre aux règles de sécurité à appliquer dans le cas de prélèvement de produits inflammables.
- Pour tenir compte du coefficient de dilatation élevé des produits pétroliers les récipients doivent être remplis à 80% (volume/volume) environ de leur capacité.
- Le prélèvement d'essence doit être effectué en évitant au maximum le contact de l'essence avec la peau.

5.2. RINCAGE DES RECIPIENTS

- Avant tout remplissage des récipients, s'assurer qu'ils ont été préalablement stockés dans des conditions acceptables de température (pour les essences, ne pas dépasser 25°C).
- Dans le cas d'un prélèvement en cuve relié à un pistolet de distribution, si l'embout du pistolet distributeur ne rentre pas dans le col du récipient, placer l'embout adaptateur (4.4.).
- Les opérations précédentes étant effectuées, rincer 3 fois le récipient qui va être utilisé en remplissant 5 à 10% du volume par le carburant à échantillonner.
- Mettre le bouchon, agiter et vider le contenu du récipient dans un emballage destiné au produit de rinçage.

Nota . Dans certains cas de prélèvement véhicule où il est nécessaire de récupérer la totalité du carburant contenu dans un réservoir, cette opération de rinçage ne doit pas être effectuée.

5.3. PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS

5.3.1. EN CUVE RELIEE A UN SYSTEME DE DISTRIBUTION CLASSIQUE

Utiliser le pistolet distributeur équipé si nécessaire de l'embout adaptateur (4.4.).